



DECLARATION LIMINAIRE - CSA LOCAL DU 25 mai 2023

Monsieur le Directeur,

Ce premier Comité Social d'Administration (CSA) au sein du SPIP 11 se tient dans un contexte des plus néfastes s'agissant du respect des valeurs et grands principes de notre République. A la crise sociale générée par la réforme des retraites s'ajoute une crise démocratique sans précédent.

Depuis plus de 5 mois maintenant une opposition populaire à la réforme des retraites se fait entendre sur l'ensemble du territoire et nos dirigeant.e.s font fi de son existence. L'utilisation du 49-3 par le gouvernement ainsi que les décisions du Conseil Constitutionnel rejetant les référendums d'initiative populaire démontrent que la démocratie a fait place à l'usage autoritaire du pouvoir concentré en un seul homme. Tout cela n'a pour conséquence que de le conforter, hélas, dans sa toute-puissance.

Mais malgré les tentatives de faire taire l'opposition depuis le début du mouvement, les rassemblements massifs du 1er mai et la nouvelle journée de manifestation du 6 juin prochain le démontrent : la mobilisation se poursuit et ne faiblit pas. La CGT Insertion et Probation du SPIP 11 continue de dénoncer le caractère injuste et inégalitaire de cette réforme .Elle le réaffirme « La retraite à 64 ans c'est NON !»

A l'heure où se tient ce CSA local, une autre atteinte insupportable aux droits fondamentaux se fait jour. Car ce ne sont pas moins de 3 représentant.e.s syndicaux.ales , un secrétaire national de la CGT Insertion et Probation et deux représentant.e.s du SNEPAP qui sont convoqué.e.s devant le Tribunal Judiciaire d'Alençon des suites d'une procédure en diffamation engagée par une autre organisation syndicale suite à la parution d'un communiqué dénonçant le comportement inadapté de certains personnels et la souffrance des agent.e.s du SPIP au sein du CP de Condé sur Sarthe.

Or, c'est bien la mission même des syndicats que de défendre les personnels et d'alerter sur leurs conditions de travail. La CGT Insertion Probation du SPIP 11 apporte tout son soutien et sa solidarité à ces trois camarades. Nous n'acceptons pas que la responsabilité individuelle de nos camarades soit engagée au seul prix de leur militantisme et de leur engagement syndical tout comme nous n'acceptons pas la grave remise en cause de la liberté syndicale que ces convocations au pénal incarnent.

Concernant les services que vous encadrez monsieur le Président, et en plines campagnes de mobilité, notre organisation syndicale continue de tirer la sonnette d'alarme concernant les effectifs RH de CPIP de vos deux antennes. Les organigrammes de référence ont pour seul effet positif à ce jour pour ce qui est de la prise en compte de vos agent.e.s que de venir valider ce que la CGT Insertion et probation a toujours fait valoir : les carences RH des personnels travaillant en SPIP

sont excessives sur le ressort de la DISP de Toulouse et vos deux antennes n'en sont pas exemptes. Zéro poste ouvert pour l'Antenne de Carcassonne concernant la mobilité des CPIP ; seulement deux postes ouverts sur l'Antenne de Narbonne obtenus grâce à la pugnacité de la CGT IP et des agent.e.s en poste au sein de ce service pour faire valoir la réalité des conditions d'exercice de leurs missions alors même que notre organisation syndicale recense un besoin minimal de 4 agent.e.s supplémentaires sur chaque antenne. Et ce, en respectant les règles de calcul édictées par la DAP elle-même. La situation ne cesse de se dégrader, alors que dans le même temps la charge de travail augmente, elle, de façon exponentielle.

Vos équipes composées de professionnel.elle.s de grande valeur, rigoureux.euses, investi.e.s du sens du service public et sur tous les champs et missions qui leur incombent pour prendre en charge le public qui nous est confié s'épuisent, du fait notamment de ces carences, à assurer sans relâche leurs missions statutaires tout en devant répondre toujours plus davantage aux lubies ubuesques de la DAP. Quels projets d'organisation de service allez vous donc acter pour protéger vos équipes puisque ni la DAP ni la DISP ne semblent s'en soucier ? Quelles directives pour recentrer les personnels sur leur cœur de métier, celui-là même qui régit leur existence et fonde le sens de leur intervention, à savoir nos missions statutaires et de service public dédié aux usagers, quand bien même ce sont des usagers contraints ?

La CGT Insertion et Probation du SPIP 11 ne lâchera rien et continuera de défendre les identités professionnelles de l'ensemble des agent.e.s qui compensent les services du SPIP.

Les élu.e.s CGT IP du CSA SPIP de l'Aude.